

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02642 Numéro SIREN : 828 369 819 Nom ou dénomination : INAN
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 26169

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/26169

Déposant :

Nom/dénomination : INAN

Forme juridique :

N° SIREN : 828 369 819

N° gestion : 2017 B 02642





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD					
SI une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
INAN 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN 93420 VILLEPINTE FRANCE		18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN 93420 VILLEPINTE FRANCE	
SIRET 82836981900010		Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Transports de voyageurs par taxis	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	1 836	Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %
--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 30072019 Lieu : VILLEPINTE Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M OUINOU Abdelkadir

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »)



Signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés , - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités , - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: left; padding: 2px;">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th style="width: 15%; padding: 2px;">à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits</th> <th style="width: 15%; padding: 2px;">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement</th> <th colspan="2" style="width: 70%; padding: 2px;">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6</th> </tr> <tr> <th style="padding: 2px;"></th> <th style="padding: 2px;"></th> <th style="padding: 2px;">Indemnités forfaitaires</th> <th style="padding: 2px;">Remboursements</th> </tr> <tr> <th style="padding: 2px;"></th> <th style="padding: 2px;"></th> <th style="padding: 2px;">5</th> <th style="padding: 2px;">6</th> </tr> <tr> <th style="padding: 2px;"></th> <th style="padding: 2px;"></th> <th style="padding: 2px;">7</th> <th style="padding: 2px;">8</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="height: 20px;"></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td style="height: 20px;"></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>					Montant des sommes versées				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				Indemnités forfaitaires	Remboursements			5	6			7	8																
Montant des sommes versées																																											
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																																									
		Indemnités forfaitaires	Remboursements																																								
		5	6																																								
		7	8																																								

H DIVERS
 * NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

 * ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLt réalisée au cours de l'exercice	
		MVLt restant à reporter	



Signature

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>INAN</u>										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN 93420 VILLEPINTE</u>												
SIREN <u>8 2 8 3 6 9 8 1 9</u>												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>1 0</u>						
Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>												
ACTIF												
										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *		010		012							
	Autres *		014		016							
	Immobilisations corporelles *		028	12 500	030	3 778				8 722		
	Immobilisations financières * (1)		040		042							
	Total I (5)		044	12 500	048	3 778				8 722		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes *		064		066							
	Créances (2)	{ lients et comptes rattachés *		068		070						
		Autres* (3)		072	2 771	074				2 771		
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	5 360	086					5 360		
	Charges constatées d'avance*		092		094							
Total II		096	8 131	098					8 131			
Total général (I + II)				110	20 631	112	3 778			16 854		
PASSIF												
										Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*										120	100
	Écarts de réévaluation										124	
	Réserve légale										126	10
	Réserves réglementées*										130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)										132	
	Report à nouveau										134	1 687
	Résultat de l'exercice										136	1 255
	Provisions réglementées										140	
	Total I										142	3 051
Provisions pour risques et charges										Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	10 911
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*										166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 332)										172	2 891
	Produits constatés d'avance										174	
	Total III										176	13 802
Total général (I + II + III)				180						16 854		
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT



Signature



Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		INAN		Néant ☐			
A — RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
								3 1 1 2 2 0 1 8	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					210			
	Production vendue	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires		214			
		Services*			217		218	37 986	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230	6 610			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	44 597		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises)*					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	2 374		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	31 845		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	335	244	397
	Rémunérations du personnel*					250	4 650		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	686		
	Dotations aux amortissements*					254	2 500		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				259		260	
Total des charges d'exploitation (II)						264	42 452		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	2 145		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	309		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		{		{		300	585		
		{		{					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	(4)		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)						310	1 255		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	1 255	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	275		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	585		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	279	
		Créance due au report en arrière du déficit			346				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col 1 Déficit col 2	352	1 836	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col 1 Déficit col 2	370	1 836	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

N° 2033-B-SD

[illegible]

Ans

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise INAN

[illegible]

Arch

Désignation de l'entreprise		INAN		Néant ☐				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Immobilisations commerciales	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	12 500	464	12 500			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
	Immobilisations financières	480	482	484	486			
TOTAL		490	12 500	494	12 500			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	1 278	554	2 500	3 778		
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
	TOTAL	570	1 278	574	2 500	3 778		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>INAN</u>										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst techniques mat et outillage	730		735									
Inst générales, agencements amén. div	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes											
2												
3												
4												
5												
6												
7												
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780		
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996			
Déficits reportables				984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA							
Déficits de l'exercice				860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129			
Total des déficits restant à reporter				870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800	☐		
VI DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380				
N° du centre de gestion agréé								388				
Montant de la TVA collectée								374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise : INAN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 01012018		et clos le 31122018	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs



Signature

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 8 3 6 9 8 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INAN

ADRESSE (voie) 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN

CODE POSTAL 93420

VILLE VILLEPINTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



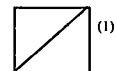
Handwritten signature in blue ink.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 2 8 3 6 9 8 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

INAN

ADRESSE (voie) 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN

CODE POSTAL 93420

VILLE VILLEPINTE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD



Handwritten signature or initials.

INAN S.A.S.U.
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIES
AU CAPITAL DE : 100.00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 18 AV ANCIENS COMBATTANTS AFN
93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY 828369819

Procès-verbal d'assemblée générale

L'an deux mille dix neuf, le trente juin à onze heures, se sont réunis à paris, en assemblée générale ordinaire les associés de la SASU INAN, sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts.

Sont présents :

- M Abdelkbir OUINOUE , Président propriétaire de 100 parts, N° de 01 à 100.

Représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts;

L'assemblée est présidée par M Abdelkbir OUINOUE, Président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation;
- 2° les pouvoirs des associés représentés par les mandataires;
- 3° le rapport de gestion du gérant;
- 4° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;
- 5° les comptes annuels.

La lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivant à l'ordre du jour :

Ordre du jour

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2018.
- Approbation de ces comptes et rapports de gestion.
- Affectation des résultats de l'exercice 2018.



Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation;
- ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des associés conformément à l'article L. 223-26 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 1255.00 euros.

La collectivité des associés a décidé de reporter à nouveau ce bénéfice

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2018 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée par l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 :00 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

A Villepinte le : 30/06/2019

Le président :

M Abdelkbir OUINOU

